

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 16
Ayant pris part au vote
(vote public) : 21
○ Pour : 21
○ Contre : 0
○ Abstention : 0
○ Blanc : 0
○ Nul : 0

Date de convocation :
Le 9 décembre 2025

Date d'affichage :
Le 9 décembre 2025

DELIBERATION N° :
DC/2025-12-15/02

OBJET DE LA SEANCE :
Zone d'activités de la
Chavana (Riotord)

Compromis de vente terrain
SCIERIE MOUNIER

AR Prefecture

043-244300307-20251215-DC2025121502-DE
Reçu le 22/12/2025

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Dunières (pôle associatif),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Paul GRANGE)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOUNIER Lucien, MOULIN Emmanuel, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

Excusée : Mme JAMES Marie-Laure.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. MOULIN Christophe donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre.
Mme MARCON Catherine donne pouvoir à Mme DREVET Hélène.
M. SABY François-Régis donne pouvoir à M. MOUNIER Lucien.
M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline.
Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.

M. le Président rappelle la délibération n° DC/2023-11-28/13 en date du 28 novembre 2023 approuvant le projet de nouvelle extension de la zone d'activités de la Chavana à Riotord et son plan de financement prévisionnel, et la délibération n° DC/2024-10-28/03 du 28 octobre 2024 attribuant les marchés de travaux correspondants.

M. le Président précise qu'un entrepreneur du territoire est intéressé pour s'installer sur cette zone d'activités et souhaiterait très rapidement pouvoir y construire un bâtiment industriel pour y développer son activité.

Il expose alors qu'il conviendrait de valider un compromis de vente avec l'entreprise SCIERIE CHRISTOPHE MOUNIER (43220 Riotord) pour la vente d'une plate-forme d'une surface totale de 10 330 m² (surface utile de 8 595 m²).

Il détaille alors les conditions de la vente qui pourrait intervenir avec cet entrepreneur :

- Vente par la Communauté de Communes à l'entreprise SCIERIE CHRISTOPHE MOUNIER, ou toute structure juridique s'y substituant, d'une plate-forme industrielle située sur la zone d'activités de la Chavana à Riotord (parcelles AN 162 de 667 m², AN 163 de 870 m², AN 165 de 2 333 m², AN 166 de 5 680 m² et une parcelle en cours de numérotation de 780 m² issue des parcelles AN 165, AK 50 et AK 174 sises à la Chavana à Riotord) : vente d'une surface d'environ 10 330 m² (environ 8 595 m² utiles).

- Nature du terrain : terrain plate-formé.
- Prix de vente : 20 € HT le m² utile, soit au total de manière prévisionnelle 171 900,00 € HT (TVA à 20% à rajouter en sus), soit 206 280,00 € TTC au total.
- Notaire : Me SIMONET (Dunières)

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide le principe de la vente par la Communauté de Communes à l'entreprise SCIERIE CHRISTOPHE MOUNIER (Riotord), ou toute structure juridique s'y substituant, d'une plate-forme industrielle de 10 330 m² (environ 8 595 m² utiles) située sur la zone d'activités de la Chavana à Riotord au prix de 171 900,00 € HT (TVA à 20% à rajouter en sus), soit 206 280,00 € TTC au total,
- désigne Maître SIMONET, notaire à Dunières, pour établir le compromis de vente correspondant,
- dit que les frais afférents à ce compromis de vente seront à la charge de l'acquéreur,
- charge M. le Président de signer le compromis de vente correspondant et toutes pièces utiles,
- dit que la présente délibération annule et remplace celle n° DC/2024-12-16/16 en date du 16 décembre 2024.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Jean-Paul GRANGE
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20251215-DC2025121502-DE
Reçu le 22/12/2025

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le